



Conseil général de la Sarthe

COMMISSION PERMANENTE Séance du lundi 27 avril 2015

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le lundi 27 avril 2015, à 10 heures 50, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le mercredi 22 avril 2015, se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental.

Les membres ci-après de la Commission permanente ont été convoqués à la réunion :

Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente,
M. Fabien Lorne, Vice-Président,
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente,
M. Régis Vallienne, Vice-Président,
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente,
M. Frédéric Beauchef, Vice-Président,
Mme Marie-Thérèse Leroux, Vice-Présidente,
M. Emmanuel Franco, Vice-Président,
Mme Véronique Cantin, Vice-Présidente,
M. Jean-Carles Grelier, Vice-Président,
Mme Marie-Pierre Brosset, Vice-Présidente,
M. Daniel Chevalier, Vice-Président,
Mme Dominique Aubin, Membre de la Commission permanente,
M. Gérard Galpin, Membre de la Commission permanente,
Mme Nadine Grelet-Certenais, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission permanente,
Mme Nelly Heuzé, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Rouillon, Membre de la Commission permanente,
Mme Mélina Elshoud, Membre de la Commission permanente,
M. Yves Calippe, Membre de la Commission permanente,
Mme Sylvie Tolmont, Membre de la Commission permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission permanente, donne pouvoir à Mme Cozic-Guillaume jusqu'au rapport n° 22

Invités :

M. Ghislain de Chateauevieux, Directeur Général des Services et M. Pierrick Berriguiot, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Emploi - Actions économiques et touristiques

1

Il est proposé à la Commission permanente :

- au titre de l'économie : de régulariser le dossier d'aide accordée à Batiroc BPL, d'abroger la délibération n°1 du 13 mars 2015 relative à la société FRANCE LAMELLES, d'accorder en faveur du PAID Cerisé - Arçonnay une aide à l'immobilier de 120 000 € et d'approuver le projet de convention ; d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention passée avec la société ACI au Mans, de donner un avis favorable à l'octroi de trois prêts de 100 000 € chacun en faveur des sociétés GERESO et LE MANS PNEUS, au Mans, et SEMENTAL à Yvré l'Evêque, d'accorder une subvention de 43 702 € à la Cdc du Pays Calaisien pour l'extension de la zone d'activités intercommunale, et de 12 745 € à la commune d'Etival lès le Mans pour le maintien de son dernier commerce de proximité et enfin d'approuver le projet de convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe pour 2015.

- au titre du tourisme, d'autoriser la demande de remboursement partiel d'une subvention accordée en 2005 pour la création d'une piscine attenante à cinq chambres d'hôtes à Luceau, soit un montant de 700 €

Accord de la Commission Permanente.

Mme Dominique Aubin, Maire d'Yvré-l'Evêque et M. Emmanuel Franco, Maire d'Etival-lès-Le Mans, ne prennent part ni au débat ni au vote.

2 - Allocation - Insertion

26

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'habiliter le Président à signer la convention AE-246-2015 au nom de l'organisme Centre Social Rural de Montfort le Gesnois pour la somme de 53 130 €,

- de valider la décision d'octroyer 51 places supplémentaires à l'action de mobilisation de Tarmac, correspondant à la somme de 40 800 €,

- d'habiliter le Président à signer avec Tarmac l'avenant pour 51 places supplémentaires.

- d'approuver les admissions en non valeur de 19 411,59 € au titre du RMI, 42 453,74 € au titre du RSA,

- d'approuver les créances éteintes de 1 713,57 € au titre du RMI et 1 546,38 € au titre du RSA.

Accord de la Commission Permanente.

M. Christophe Chaudun, Vice-Président du Centre Social Rural du canton de Savigné-l'Evêque, ne prend part ni au débat ni au vote.

3 - Convention 2015 Université du Maine

44

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer la Convention de partenariat 2015 avec l'Université du Maine.

Accord de la Commission Permanente.

4 - Mise à jour de la Commission FSE

49

Il est proposé à la Commission permanente de valider la composition de la commission FSE et son règlement intérieur.

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

- 5 - Subventions aux associations et organismes concourant à la politique sociale** 55
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder aux associations et organismes concourant à la politique sociale des subventions pour un montant total de 192 295,00 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 6 - Participation au financement de l'accueil de jour 'la Flambée' (association Tarmac) afin de favoriser le lien social** 62
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 42 000 € à l'association Tarmac pour l'action Accueil de jour 'La Flambée' et d'habiliter le Président à signer la convention.
Accord de la Commission Permanente.
M. Christophe Rouillon, en tant que Maire de Coulaines, membre de droit du Conseil d'administration de l'association Tarmac, ne prend part ni au débat ni au vote.
- 7 - Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple** 68
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à dix familles, une aide financière représentant une dépense totale de 8 000 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 8 - Convention relative à la mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité** 70
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention relative à la mise en place d'une coordination départementale de soutien à la parentalité.
Accord de la Commission Permanente.
- 9 - Attribution d'une aide financière pour un jeune majeur de plus de 21 ans** 80
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière de 400 € pendant 12 mois (soit 4 800 €) à un jeune majeur de plus de 21 ans pour lui permettre de financer ses études.
Accord de la Commission Permanente.
- 10 - Prise en charge au titre de l'aide sociale dans un établissement d'hébergement pour personnes handicapées adultes situé en Belgique** 81
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer le renouvellement d'une convention d'accueil, jointe en annexe, pour une personne handicapée au sein de l'établissement belge « Résidence Service Egide » situé à Mons en Belgique ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général ni la durée de la convention.
Accord de la Commission Permanente.
- 11 - Aide de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS)** 85
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'IREPS.
Accord de la Commission Permanente.

- 12 - Remises gracieuses de dettes** 93
Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable à trois demandes de remises gracieuses de dettes, pour un montant total de 4 048 € et de donner un avis défavorable à une quatrième demande.
Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

- 13 - Programme départemental de travaux dans les collèges publics** 95
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser les virements d'autorisations de programme et de crédits de paiement selon le tableau annexé.
Accord de la Commission Permanente.
- 14 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics** 98
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder un montant global de 20 596,78 €, au titre de l'équipement matériel et mobilier des collèges publics.
Accord de la Commission Permanente.
- 15 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens** 100
Il est proposé d'habiliter le Président à signer les conventions d'objectif et de moyens des collèges Ambroise Paré au Mans et Alfred de Musset à Ecommoy.
Accord de la Commission Permanente.
- 16 - Compensation aux établissements pour les demi-pensionnaires boursiers nationaux** 140
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'accorder aux établissements scolaires au titre de la compensation financière allouée par le Conseil départemental pour la prise en charge des demi-pensionnaires bénéficiant d'un tarif minoré de restauration, les dotations indiquées en annexe,
- de verser un premier acompte de 60 % dès la notification de ces dotations, le solde sera versé au vu des droits constatés (c'est-à-dire au regard du nombre exact de repas servis aux demi-pensionnaires boursiers) courant janvier de l'année n+1.
Accord de la Commission Permanente.
- 17 - Fonds départemental des services d'hébergement** 143
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions récapitulées en annexe pour un montant global de 10 449,47 € au titre du service hébergement.
Accord de la Commission Permanente.
- 18 - Prêts d'honneur aux étudiants** 145
Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à quatre étudiants originaires de la Sarthe représentant un engagement total de 7 500 €.
Accord de la Commission Permanente.

- 19 - **Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines** 147
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :
- des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 15 474 €
 - des frais des transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 22 795 €.
- Accord de la Commission Permanente.**

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

- 20 - **Convention voirie départementale** 151
- Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention de servitude de passage avec ERDF sur la Commune de Conlie.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 21 - **Modification de la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales** 163
- Il est proposé à la Commission permanente de valider la modification de la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité sur les routes départementales.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 22 - **Cession et échange** 165
- Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession d'excédents inutiles aux besoins de la voirie à des particuliers : - cession de terrain à Auvers-le-Hamon, - l'échange de terrains dans le cadre de la déviation de la RD 305 à Vaas et d'habiliter le Vice-Président à signer les actes administratifs à intervenir et tous documents afférents à ces dossiers.
- Accord de la Commission Permanente.**

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

- 23 - **Politique territoriale : conventions de développement local** 169
- Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'avenant n°2 de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise.
- Accord de la Commission Permanente.**
- M. Jean-Carles Grelier et Mme Marie-Thérèse Leroux, respectivement Président et Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthois, ne prennent part ni au débat ni au vote.**
- 24 - **Assainissement** 174
- Il est proposé à la Commission permanente :
- de modifier la programmation prévisionnelle d'assainissement en 2015, sous réserve que les dossiers soient déclarés complets, à dix dossiers pour un montant de 786 531 €,
 - de décider de subventionner sur ce programme la liste des opérations liées à des travaux d'assainissement pour un montant total de 268 506 €.
- Accord de la Commission Permanente.**

- 25 - Opération Télégestion des clapets virement AP/CP** 177
- Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion des clapets automatiques.
- Accord de la Commission Permanente.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LOGEMENT

- 26 - Plan de prévention des risques de mouvements de terrain de Ponce sur Loir, Ruillé-sur-Loir et Lavenay** 179
- Il est proposé à la Commission permanente d'émettre les remarques suivantes concernant le plan de prévention des risques de mouvements de terrain et de demander à l'Etat, à savoir :
- de ne pas obliger les pétitionnaires à réaliser une enquête préalable lorsqu'une telle enquête a déjà été réalisée par l'Etat,
 - de n'imposer ou recommander les contrôles prévus par les articles 10 et 11 du règlement, qu'à condition qu'ils soient accessibles depuis le domaine public,
 - d'exempter explicitement du contrôle d'étanchéité les busages d'eaux pluviales de traversée sous les routes,
 - de prévoir que la fermeture de l'accès aux carrières souterraines prenne en compte la présence de chiroptères et de recommander que les interventions sur ces cavités se fassent en période estivale pour limiter l'impact sur les populations qui y hibernent.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 27 - Aide départementale aux organismes et sociétés d'H.L.M. pour la réhabilitation de leurs logements sociaux** 183
- Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes pour la réalisation de travaux d'adaptation au handicap dans deux logements locatifs sociaux :
- 608 € à Sarthe Habitat,
 - 480 € à Le Mans Habitat.
- Accord de la Commission Permanente.**
- M. Christophe Counil, membre du Conseil d'administration de Le Mans Habitat, ne prend part ni au débat ni au vote.**
- 28 - Mise en valeur de sites ou monuments par l'éclairage - vitraux de l'église de Fresnay-sur-Sarthe** 184
- il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à accorder une subvention de 2 083,52 € pour la mise en valeur des vitraux de l'église par éclairage à Fresnay-sur-Sarthe.
- Accord de la Commission Permanente.**
- Mme Fabienne Labrette-Ménager, Maire de Fresnay-sur-Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.**
- 29 - Contrat relatif au financement et aux modalités d'exécution des travaux entre le département et la SNCF sur la commune de Saint-Hilaire-le-Lierru** 185
- Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer un contrat avec la SNCF ainsi que les pièces complémentaires pour une prestation ponctuelle sur la commune de Saint-Hilaire-le-Lierru.
- Accord de la Commission Permanente.**

30 - Convention pour la mise en oeuvre de l'article 8 du cahier des charges de concession ERDF 208

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention pour la mise en oeuvre de l'article 8 du cahier des charges de concession ERDF concernant les années 2015 à 2017.

Accord de la Commission Permanente.

31 - Convention de régularisation des répéteurs posés sur les supports de réseaux aériens sans autorisation du distributeur d'électricité ERDF et du Département de la Sarthe 214

il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention de régularisation des répéteurs posés sur les supports de réseaux aériens sans autorisation d'ERDF et du Département de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

32 - Culture 253

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer 11 300 € à des associations patrimoniales et 1 000 € à la commune de Domfront-en-Champagne pour l'organisation de la 5ème exposition d'art contemporain.

Accord de la Commission Permanente.

33 - Plan lecture publique - aides aux animations culturelles 254

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder :

- dans le cadre du Plan lecture publique un montant global de 52 931 € réparti sur les communes de Bessé-sur-Braye pour 8 393 € et Connerré pour 44 538 €,
- dans le cadre des aides aux animations culturelles un montant global de 2 760 € réparti sur vingt-deux communes.

Accord de la Commission Permanente.

M. Christophe Chaudun, Maire de Connerré, ne prend part ni au débat ni au vote.

34 - Convention de partenariat entre le Département de la Sarthe et le laboratoire géomatique et foncier du CNAM 257

Il est proposé à la Commission permanente du 24 avril une convention de partenariat entre le Département de la Sarthe et le laboratoire géomatique et foncier du CNAM relative à la mise à disposition du toit-terrasse des Archives départementales de la Sarthe dans le cadre du suivi en 3D de l'atmosphère au-dessus de la ville du Mans lors d'évènements météorologiques.

Accord de la Commission Permanente.

35 - Aides aux sports 262

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 53 672 € et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 36 - Garantie d'emprunt accordée par le Département Accord sur la vente de logements par l'OPH Sarthe Habitat** 275
- Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord à la vente par l'OPH Sarthe Habitat de dix logements situés à Poncé sur Loir.
- Accord de la Commission Permanente.**
- Mmes Fabienne Labrette-Ménager, Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.**
- 37 - Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat** 277
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à l'OPH Sarthe Habitat à hauteur de 1 732 460,80 € pour trois emprunts d'un montant global de 1 751 799 € destinés à financer des opérations d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs sur diverses communes du Département.
- Accord de la Commission Permanente.**
- Mmes Fabienne Labrette-Ménager, Marie-Thérèse Leroux, MM. Frédéric Beauchef, Daniel Chevalier et Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.**
- 38 - Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation** 350
- Il est proposition à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 2 239 887,40 € pour sept emprunts d'un montant global de 4 364 903 €, destinés à financer des opérations de construction d'acquisition-amélioration et d'acquisition en VEFA de logements locatifs sociaux.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 39 - Garantie d'emprunt accordée par le Département Accord sur la vente de logements par la SAMO** 539
- Il est proposé à la Commission permanente de donner son accord à la vente par la SAMO de logements locatifs situés à Moncé-en-Belin, Montfort-le-Gesnois et Saint-Jean-d'Assé.
- Accord de la Commission Permanente.**
- 40 - Demande de garantie d'emprunt ICF Atlantique** 541
- Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA d'HLM ICF Atlantique à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant total de 724 606 € destiné à financer la construction de dix logements locatifs situés rue d'Arnage au Mans.
- Accord de la Commission Permanente.**

- 41 - **Demande de garantie d'emprunt EHPAD 'Résidence de Fontenay' de Ruillé sur Loir** 568
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 480 000 €, soit 80 % d'un emprunt de 600 000 € destiné à financer la reconstruction de l'EHPAD.
Accord de la Commission Permanente.
Mme Béatrice Pavy-Morançais et M. Régis Vallienne, membres du Conseil d'administration de l'EHPAD Résidence de Fontenay, ne prennent part ni au débat ni au vote.
- 42 - **Partenariats associatifs** 572
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 1 800 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.
Accord de la Commission Permanente.
- 43 - **Représentation du Conseil départemental dans les organismes extérieurs** 577
Il est proposé à la Commission permanente de désigner les représentants du Conseil départemental pour siéger dans les organismes extérieurs.
Accord de la Commission Permanente.
- 44 - **Admission en non valeur** 611
Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non valeur des créances de régularisation de traitement non recouvrées à ce jour, se trouvant comptabilisées dans l'actif du Département pour un montant de 224,34 €.
Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 30.

*
* *

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Dominique Le Mèner

Affiché le :

Retiré le :